



Petite enfance

Confier son enfant à un

multi-accueil

L'ACCUEIL EN **MULTI-ACCUEIL**

Associatif ou municipal, le multi-accueil propose les services d'un accueil régulier ou d'un accueil occasionnel au sein d'un même établissement. Il accueille les enfants de moins de 6 ans résidant à Nantes.

Depuis la mise en place des Relais accueil petite enfance, la Ville de Nantes propose une inscription unique pour tous les multi-accueils, qu'ils soient associatifs ou municipaux.

L'ACCUEIL RÉGULIER

Votre enfant est accueilli dans un multi-accueil avec d'autres enfants pendant **plus d'une journée par semaine**, de façon régulière, tout au long de l'année.

L'accueil occasionnel : contactez directement les multi-accueils qui en proposent (voir nantes.fr).

L'accueil d'urgence : contactez le Relais accueil petite enfance le plus proche de chez vous.



Les multi-accueils associatifs sont gérés par une structure à but non lucratif : majoritairement par des associations loi 1901, mais aussi par le CHU, la Caf, la Croix-Rouge ou encore une mutuelle. Il existe également plusieurs micro-crèches et crèches d'entreprises.

✚ LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Chaque multi-accueil est animé par une équipe de professionnels de la petite enfance qui :

- aide les enfants à s'épanouir au sein du groupe (jouets, activités d'éveil),
- respecte le rythme de chacun (repos, alimentation),
- prévoit 1 adulte pour 5 bébés ne marchant pas encore,
- prévoit 1 adulte pour 8 enfants marchant.

Les multi-accueils associatifs et municipaux sont soumis aux mêmes normes de sécurité et de qualification du personnel.

✚ UN PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL

Chaque multi-accueil élabore **un projet d'équipe** visant, entre autres, **l'épanouissement et le développement des enfants** :

- au travers de gestes quotidiens (se laver les mains, boire au gobelet),
- au travers d'activités simples (tapis de motricité, pâte à sel).

Quant aux repas, ils peuvent être **préparés sur place** par un cuisinier ou bien être **livrés** par une entreprise prestataire.

✚ DES PARTICULARITÉS PROPRES

Quelques établissements ont **développé des spécialités**. Ainsi, certains proposent du **bilinguisme**, des **horaires élargis de 6h30 à 21h30**, ou accueillent prioritairement des enfants en situation de handicap.

✚ QUEL COÛT ET QUELLES AIDES OBTENIR ?

Grâce au soutien de la Caf et de la Ville de Nantes qui prennent en charge une partie du coût, le tarif horaire est le même dans les multi-accueils associatifs et municipaux.

Votre tarif horaire dépend des ressources de votre foyer et du nombre d'enfants à votre charge.

Il s'agit d'un coût net à payer qui n'ouvre pas de droits particuliers auprès de la Caf. En revanche, le multi-accueil donne droit à **un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt**. Pour estimer votre tarif horaire, consultez **le site monenfant.fr**.





❏ QUI PEUT S'INSCRIRE ET COMMENT ?

Vous devez obligatoirement **résider à Nantes au moment de l'entrée de votre enfant en multi-accueil**. L'inscription est possible **à partir du 6^e mois de grossesse**.

Avec le guichet unique, vous pouvez choisir de 1 à 8 multi-accueils, qu'ils soient associatifs ou municipaux (au maximum 4 de chaque).

À SAVOIR :

- Certains établissements n'accueillent pas les enfants plus de 3 jours par semaine. Regardez bien leur offre d'accueil.
- Prenez le temps de réfléchir à leur localisation afin de faciliter vos trajets et l'organisation familiale.
- Pensez à renseigner le planning de présence souhaité pour votre enfant (date entrée, jours et horaires d'accueil).
- Le responsable d'établissement intègre des enfants avec des temps de présence variés.

Vous pouvez :


- Réaliser votre inscription en ligne avec **NANTES e SERVICES.FR**
- Vous procurer le formulaire d'inscription papier auprès d'**ALL•NANTES 02 40 41 9000** ou auprès des Relais accueil petite enfance.

Si vous avez choisi de remplir le formulaire d'inscription papier, vous devez renvoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Ville de Nantes
Direction de la petite enfance
Secteur inscription admission
23 rue de Strasbourg
44000 Nantes

✕ LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La Ville de Nantes enregistrera votre demande à réception de votre dossier. Elle vous adressera un **accusé de réception** :

- par voie postale si inscription faite sur papier
- par e-mail si inscription faite par **NANTES**  SERVICES.FR

À SAVOIR :

Votre enfant n'est pas encore né au moment de l'inscription ? Vous devrez impérativement confirmer sa naissance dans les trois semaines qui suivent celle-ci.

✕ COMMENT SONT ATTRIBUÉES LES PLACES ?

L'inscription unique permet de faciliter le parcours des parents et de répartir les demandes de places entre les multi-accueils associatifs et municipaux.

- Multi-accueils municipaux : les demandes sont transmises à la commission d'admission municipale.
- Multi-accueils associatifs : indépendants dans leurs choix, ils sont libres d'ajouter des règles d'admission ou de frais d'adhésion.

Professionnels associatifs et municipaux travaillent en concertation

Ils croisent les places disponibles avec les demandes des familles, en garantissant **l'équilibre des âges** et **la mixité sociale** au sein de chaque établissement. Ils veillent également au respect des effectifs selon la répartition du personnel, des taux d'encadrement réglementaires ainsi que des exigences de la Caf sur le nombre d'enfants accueillis.

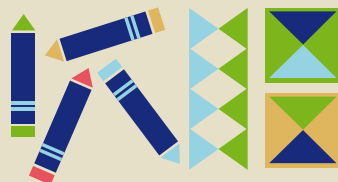
À SAVOIR :

Pour pouvoir accueillir un enfant, une place doit se libérer (départ d'un enfant en école maternelle en septembre ou janvier).

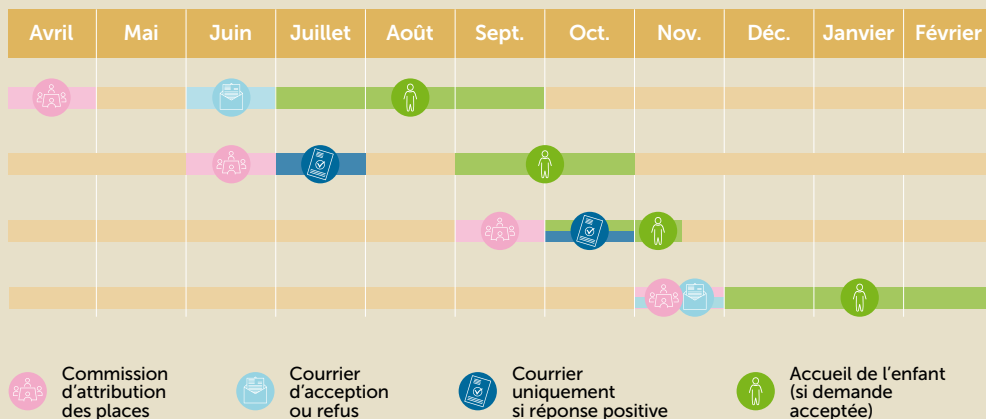
La commission d'admission municipale porte une attention particulière à certaines situations : familles à faibles revenus, parent ou enfant en situation de handicap, parent élevant seul son ou ses enfant(s), frères et sœurs accueillis simultanément dans le même établissement.

À NOTER : CHANGEMENT DE SITUATION PENDANT LA PHASE D'INSCRIPTION

EN CAS DE CHANGEMENT concernant votre situation personnelle et/ou professionnelle (adresse, date d'entrée, planning, établissement) pensez à modifier votre dossier, à la Direction petite enfance par e-démarches, courrier, ou e-mail.



✚ QUAND ET COMMENT CONNAÎT-ON LA RÉPONSE ?



✚ L'ADMISSION EN MULTI-ACCUEIL

Si une place vous est attribuée, une **rencontre avec le responsable de l'établissement** est organisée. Vous signez ensemble le contrat d'accueil de votre enfant selon la date d'entrée et le planning de présence renseignés. À cette occasion, le règlement de fonctionnement du multi-accueil vous est présenté.

Pour les enfants de moins de quatre mois ou en situation de handicap, l'avis définitif d'admission est soumis à avis médical.

Dans tous les cas, l'enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires.





LE RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE VOUS GUIDE

Quelles questions se poser avant de s'inscrire ?

Comment remplir ma demande d'inscription ?

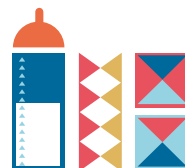
Lieu d'information et de conseils pour les parents à la recherche d'un mode de garde, le Relais accueil petite enfance vous guide, vous aide à formuler votre besoin, à envisager toutes les solutions possibles correspondant au mieux à votre situation.


N'hésitez pas à le contacter (voir les coordonnées au dos).



✚ POUR PLUS D'INFORMATIONS :

ORGANISME	FONCTION	CONTACT
Le Relais accueil petite enfance de la Ville de Nantes	Informant sur tous les modes de garde, le Relais accueil petite enfance répond à vos questions.	ALL●NANTES 02 40 41 9000 ou www.nantes.fr
Le site de la Ville de Nantes	Pour identifier, entre autres, tous les multi-accueils nantais quartier par quartier, simuler votre tarif en multi-accueil et vous inscrire.	www.nantes.fr
Caf	Pour connaître les aides possibles, une estimation du coût.	www.caf.fr et www.mon-enfant.fr



Simplifiez-vous la vie et faites votre demande d'inscription en multi-accueil par internet sur NANTES  SERVICES.FR

ALL●NANTES 02 40 41 9000
www.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes